

FINANCES -

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR 2010 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE, DES POMPES FUNEBRES ET DU CREMATORIUM

09-1041

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif d'une collectivité est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le contexte national dans lequel s'inscrit notre action a été décrit et discuté lors du débat d'orientations budgétaires. Sans rappeler l'intégralité des éléments développés à cette occasion, il convient de garder à l'esprit la situation extrêmement dégradée qui est celle des finances publiques : pour les seules administrations d'Etat, le Gouvernement prévoit dans le projet de loi de finances pour 2010 un déficit de 116 milliards d'euros (8,5% du PIB) et une dette représentant 85% du PIB.

Cette situation n'est pas uniquement imputable à la crise économique et financière que connaît notre pays. Les décisions prises en matière fiscale dès 2007 par le Gouvernement ont créé les conditions de cette dégradation, faisant échos aux conclusions du rapport Pébereau de décembre 2005 intitulé Rompre avec la facilité de la dette publique : *« le recours à l'endettement a été le choix de la facilité : il a permis de compenser une gestion insuffisamment rigoureuse des dépenses publiques »*.

C'est dans ce contexte contraint, où les ressources des collectivités sont atteintes à la fois par les mesures décidées par l'Etat et par la crise économique, que s'inscrit le budget de la ville de Toulouse pour 2010.

Ce budget est rigoureux dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et ambitieux par les investissements importants qu'il porte.

Le budget 2010 se caractérise ainsi par une maîtrise des dépenses d'administration : **les dépenses de fonctionnement hors personnel diminuent ainsi de 1%**. Prises dans leur ensemble, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1%, contre 1,2% d'inflation prévisionnelle.

Dans la continuité du budget 2009, une ambitieuse politique d'investissement est poursuivie : **128 M€ de crédits d'investissement sont inscrits au BP 2010, en progression de 7,6%**. Ce programme d'investissement, de par la stratégie rigoureuse de gestion, est financé à hauteur de **73% par l'autofinancement et les recettes d'investissement hors dette**. Dans la période économique extrêmement difficile que traversent entreprises et salariés, la stratégie d'investissement de la ville de Toulouse contribue à soutenir l'activité et l'emploi, tant par l'effet direct lié aux travaux d'équipement que par l'effet indirect sur le tissu économique local.

Les principes du développement durable, priorité de la municipalité, sont pris en compte dans la stratégie qui guide l'action de la collectivité. Nos priorités en matière d'éducation, d'emploi, de logement et de cohésion sociale guident la construction de ce budget.

Nota bene – précisions méthodologiques

S'agissant de la section de fonctionnement, un nombre important d'ajustements ont du être apportés en cours d'exercice au budget primitif 2009, afin de tenir compte des transferts de compétences à la communauté urbaine et de la mise en place de la mutualisation des services. Les comparaisons faites dans le présent document le sont, par conséquent, entre crédits de fonctionnement alloués globalement en 2009 et crédits inscrits au budget 2010. Pour 2009, un taux de réalisation de l'ordre de 95% est attendu pour ces dépenses.

Sommaire

PREMIERE PARTIE - LE BUDGET GENERAL	4
I. Les recettes du budget général	4
a. Les recettes de fonctionnement	4
b. Les recettes d'investissement	9
II. Les dépenses du budget général	11
a. Les dépenses de fonctionnement	11
b. Les dépenses d'investissement	16
III. Les grands agrégats	22
a. L'épargne de la collectivité	22
b. La capacité d'investissement et l'emprunt d'équilibre	22
DEUXIÈME PARTIE – LES BUDGETS ANNEXES	24
I. Le budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole	24
II. Le budget annexe des Pompes Funèbres	24
III. Le budget annexe du Crematorium	25
CONCLUSION	26
DELIBERATION	27

Première partie - Le budget général

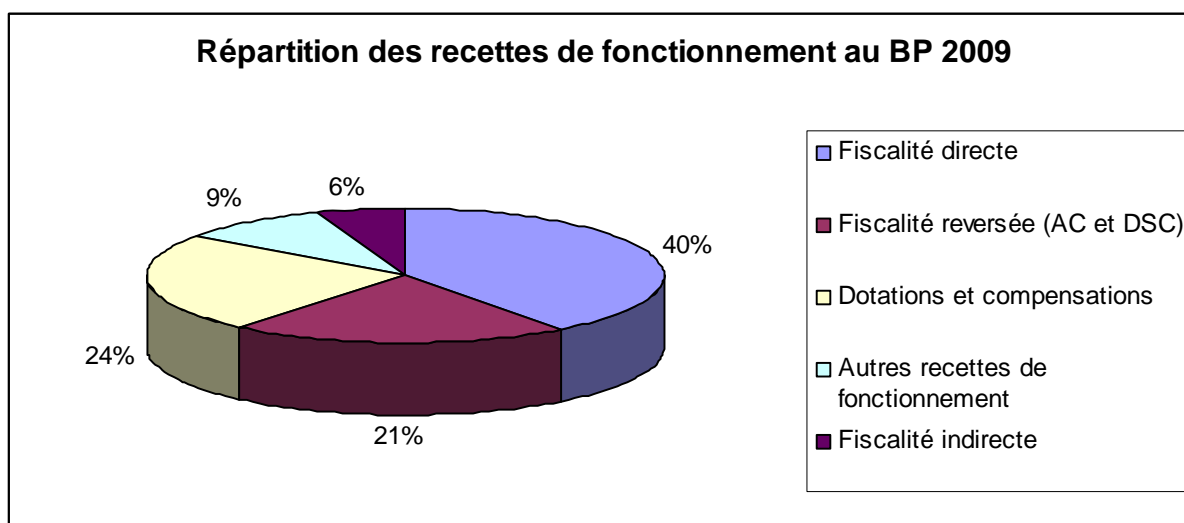
La présentation des crédits opérée ci-dessous est en crédits réels. Les comparaisons réalisées par rapport à 2009 sont faites à périmètre constant, c'est-à-dire, sur celui de la Ville une fois réalisés l'ensemble des transferts de crédits à la Communauté urbaine.

I. Les recettes du budget général

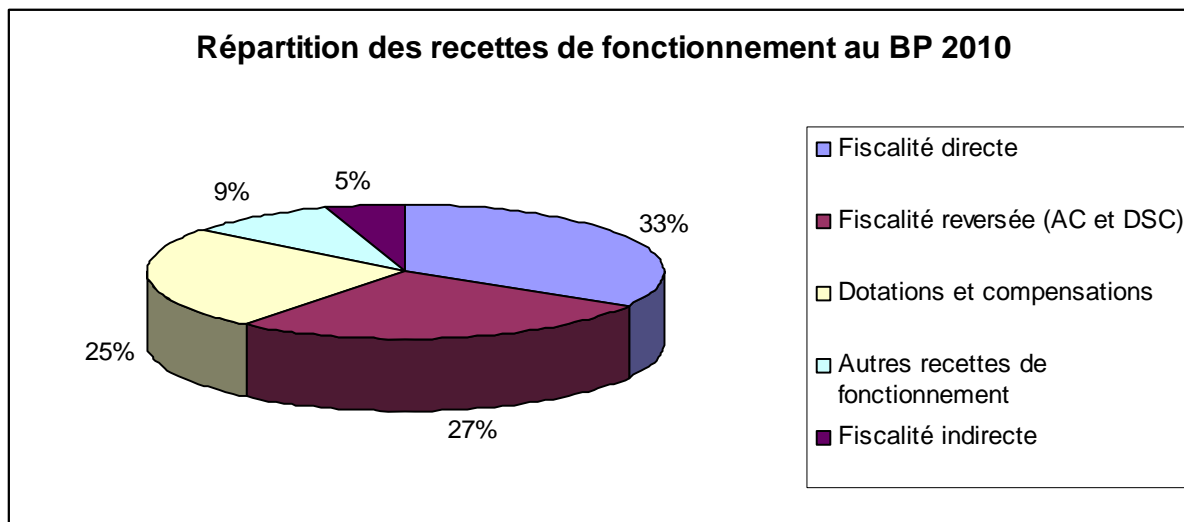
Le volume hors emprunt des recettes de la collectivité pour 2010 s'affiche à **626 M€** contre 621 M€ au BP 2009, en augmentation de 0,74%.

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'affichent en progression de **1,97%**, passant de 550 M€ au BP 2009¹ à **560 M€** dans le présent budget. La répartition de ces recettes évolue de la manière suivante :



¹ La participation de la Ville au financement du transport était, au moment du BP 2009, imputée en fonctionnement sous la forme d'une subvention au SMTC. Les modalités de cette participation ont été modifiées en cours d'exercice 2009 pour prendre la forme d'une réduction de l'attribution de compensation versée par la CU à la Ville. Le montant des recettes de fonctionnement du BP 2009 ici présentées tiennent compte de cette réduction de l'attribution de compensation.



La principale évolution à noter dans la répartition des recettes de fonctionnement tient à la baisse de la part de la fiscalité directe au profit de part de la fiscalité reversée (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire). Cette évolution s'explique par l'instauration, en 2009, de la fiscalité partagée entre la Ville et la Communauté urbaine, concomitamment au transfert de charges correspondant. 50 M€ de produit fiscal ont ainsi été transférés à l'échelon intercommunal, soit 22% du produit de la fiscalité directe de la Ville.

i. La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe est prévu, dans le cadre du BP 2010, à un niveau de **186,7 M€**

Cette prévision prend en compte une progression physique des bases de 1% et une revalorisation forfaitaire, décidée en loi de finances, de 1,2 %. Les bases prévisionnelles s'établissent ainsi aux niveaux suivants :

Libellé	Bases définitives 2009 (M€)	Bases prévisionnelles 2010
Taxe d'habitation (TH)	510	522
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	560	572
Taxe foncier non bâti (TFNB)	0,55	0,56

Compte tenu de l'évolution des recettes de fonctionnement dont l'évolution est détaillée dans la présente partie de ce document (-1,6% pour les dotations d'Etat et - 15% pour la fiscalité indirecte) et malgré un effort important de maîtrise des dépenses (contenues à + 1% au global et à 2,5% s'agissant des charges de personnel), le nécessaire maintien de l'autofinancement de la collectivité conduit à prévoir une hausse des taux d'imposition de 4,22%.

ii. *La fiscalité reversée*

La fiscalité reversée par la Communauté urbaine, intégrant l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC), s'établit à **153 M€**, comme détaillé ci-dessous.

Initiée lors du budget primitif 2009, la participation de la Ville de Toulouse au financement des transports est maintenue dans son principe comme dans ses modalités (réduction de l'attribution de compensation versée par la Communauté urbaine). Le montant de cette participation a été fixé, pour 2010, à 15 M€

Un exercice de révision des charges transférées à la Communauté urbaine sera mené en 2010, qui conduira à la fixation d'un nouveau montant de l'attribution de compensation. La dotation de solidarité communautaire fera également l'objet d'une nouvelle évaluation. 5M€ de réduction de la fiscalité partagée sont ainsi prévus dans le présent budget.

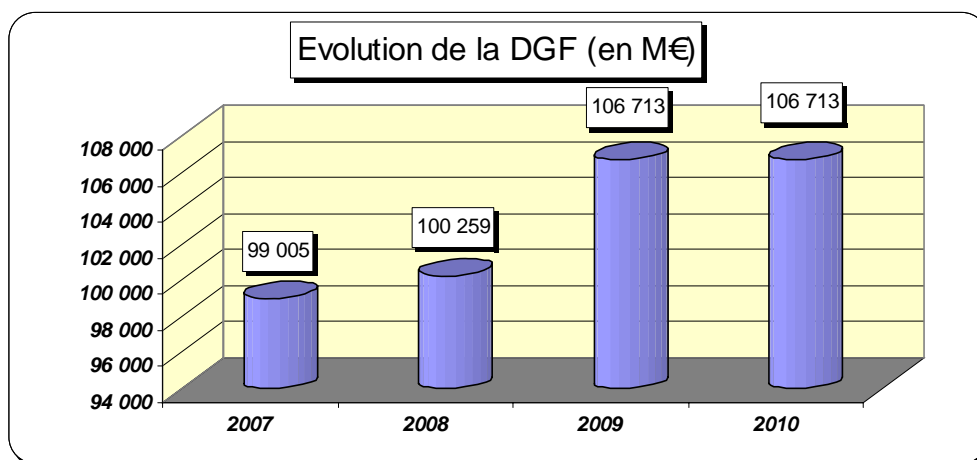
iii. *Les dotations et compensations*

Avec **142 M€**, c'est le troisième poste des recettes de fonctionnement. L'évolution entre l'alloué 2009 et le BP 2010 s'affiche à **-1,6%**.

Les dotations effectivement versées par l'Etat à la ville de Toulouse (2007-2009) et prévues en 2010 au budget primitif, s'établissent comme suit :

	2007	2008	2009	2010
Dotation forfaitaire	89 189 163	90 192 546	96 053 020	96 053 020
Dotation de solidarité urbaine	4 824 323	5 253 642	5 253 642	5 253 642
Dotation nationale de péréquation	2 619 241	2 421 749	3 417 855	3 417 855
Dotation générale de décentral°	2 372 755	2 391 327	1 988 692	2 060 000
TOTAL Dotation globale de fonctionnement	99 005 482	100 259 264	106 713 209	106 784 517
Allocations compensatrices TH-TP-TF	18 658 857	17 281 668	15 492 678	13 492 678
TOTAL DGF et compensations d'exonération	117 664 339	117 540 932	122 205 887	120 277 195

<i>Evolution nominale</i>	2007	2008	2009	2010
DGF	1,3%	1,1%	6,5%	0,0%
Allocations compensatrices	-8,7%	-7,4%	-10,4%	-12,9%
DGF et allocations compensatrices	-0,6%	-0,1%	4,0%	-1,6%

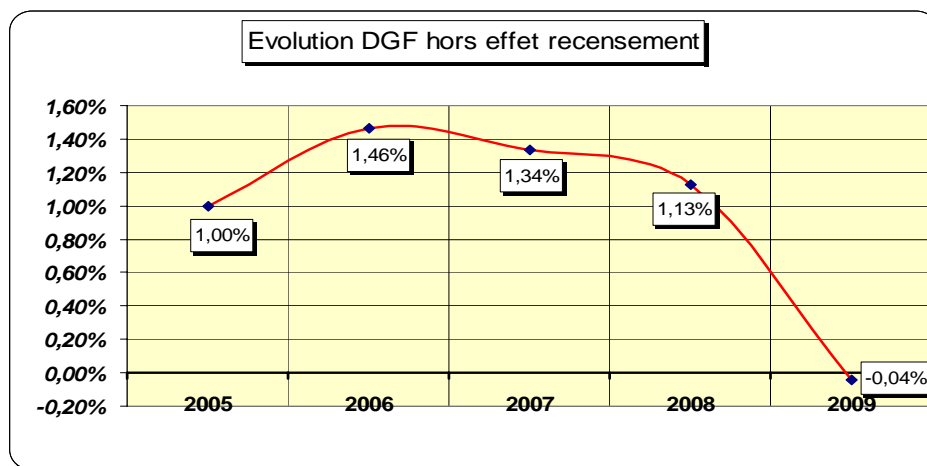


L'évolution constatée entre 2008 et 2009 est atypique. En effet, elle est la résultante de l'impact des nouvelles modalités de recensement de la population sur le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

L'INSEE a retenu une méthode de calcul consistant « à produire chaque année, pour chaque commune, une population prenant effet juridique le 1^{er} janvier suivant mais calculée en se référant à l'année médiane des cinq années écoulées », soit encore l'année N-2.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2009, la population, estimée à la date du 1^{er} janvier 2006 pour Toulouse correspondant au cycle 2004-2008, s'établit 450 326 habitants (population DGF) contre 404 357 habitants en 1999. Cette croissance démographique a permis à Toulouse de bénéficier d'une DGF plus forte en 2009.

Si l'on neutralise l'« effet recensement » afin de mesurer la contribution de l'Etat au budget de la commune de Toulouse, on constate une évolution de 0% en 2009.



Le contexte dans lequel a été établi le projet de loi de finances pour 2010 incite à la plus grande prudence et il a été décidé de reconduire au budget primitif 2010 les montants alloués en 2009 pour les composantes de la dotation globale de fonctionnement.

Pour les allocations compensatrices, la somme globale inscrite a été minorée de **13%** pour anticiper l'impact des calculs de répartition de l'enveloppe globale de la DGF lors des arbitrages du Comité des Finances Locales qui seront rendus en février 2010.

iv. La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte, qui représente 5% des recettes de fonctionnement, s'établit au BP 2010 à **27,5 M€**, en baisse de **15%** par rapport à 2009. Cette évolution est le fait :

- de la baisse des droits de mutation (13,5 M€, en baisse de 23%), en raison de l'atonie du marché immobilier ;
- de la diminution du prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos (4,9 M€ en baisse de 22%) suite, notamment, aux mesures décidées en août 2009 par le Gouvernement au profit de ces établissements.

La taxe de séjour, intégralement reversée à l'Office du tourisme, est estimée en progression de 25%, à hauteur de 1 M€. La taxe sur l'électricité est elle estimée à 7 M€, sans évolution par rapport à 2009.

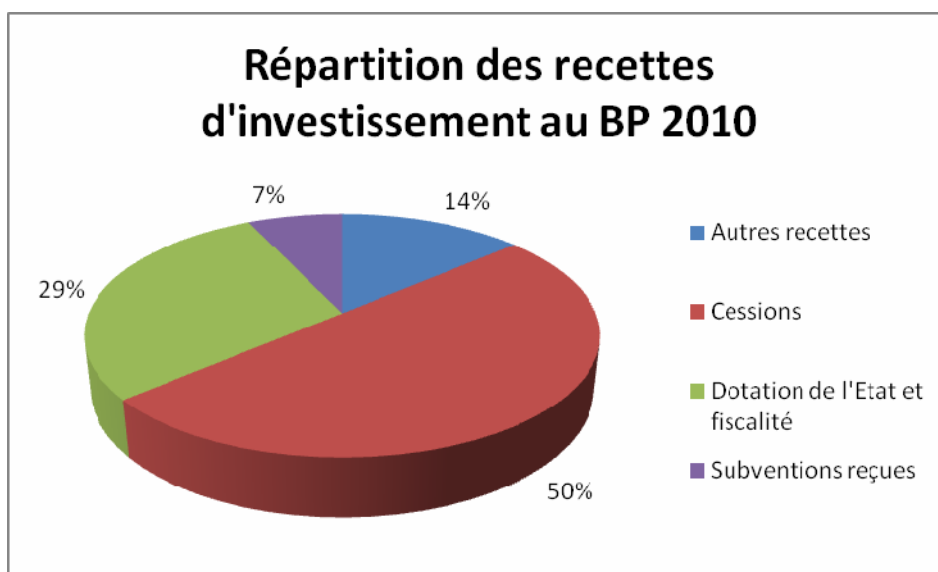
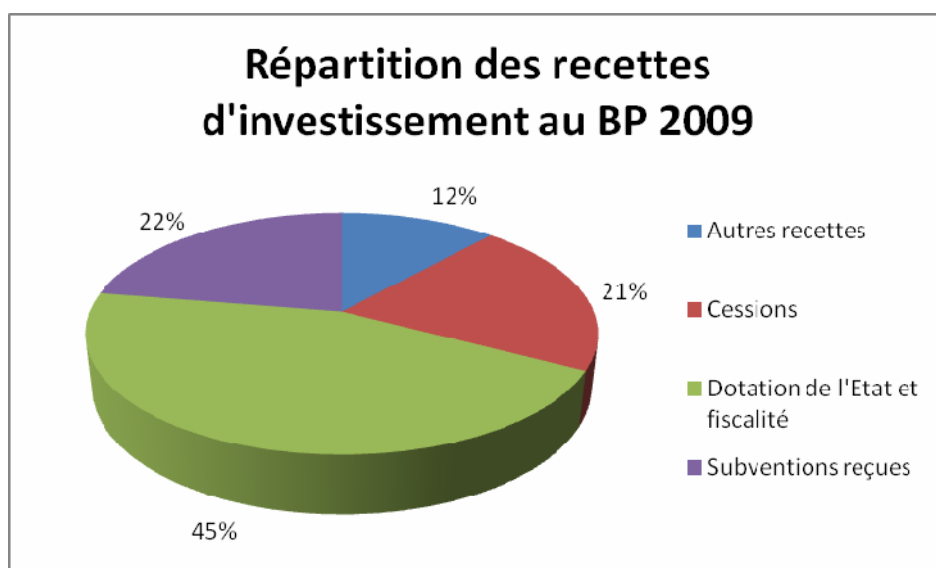
v. Les autres produits de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement prévues au BP 2010 s'affichent en légère baisse par rapport à leur inscription en 2009 : **51,9 M€** contre 52,8 M€ La répartition de ce montant est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	BP 2010
Autres produits de la gestion courante	46
<i>Dont produits des services</i>	36,8
<i>Dont reversements des fermiers et concessionnaires</i>	3
<i>Dont revenus des immeubles</i>	2,5
<i>Dont divers produits de gestion courante</i>	3,7
Produits exceptionnels	2,6
Produits financiers	3,2
Total	51,9

b. Les recettes d'investissement

Hors emprunt d'équilibre, les recettes d'investissement s'affichent en 2010 en baisse de 9% (65M€ contre 71 M€ en 2009). Entre les deux exercices budgétaires, leur répartition évolue de la manière suivante :



i. les cessions d'immobilisations

Les cessions d'immobilisations sont prévues au BP 2010 à hauteur de **32,6 M€** et représentent la moitié des recettes d'investissement hors emprunt. Ce montant élevé, deux fois supérieur à celui inscrit en 2009, fait écho aux importantes acquisitions foncières réalisées en 2009 qui donneront à revente en 2010, au premier rang desquelles celles relatives à l'opération de la Cartoucherie, pour 27 M€

ii. Les dotations de l'Etat et la fiscalité

Le fond de compensation de la TVA est prévu à hauteur de **15 M€** Cette recette est en baisse de 29% par rapport au montant perçu en 2009, évolution qui s'explique par le fait que les transferts de compétence de la Ville à la Communauté urbaine ont entraîné le transfert au niveau intercommunal d'un certain nombre de dépenses d'investissement, réduisant de facto l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA.

Le FCTVA est désormais versé avec 1 an de retard au lieu de 2, la ville s'étant engagé auprès de l'Etat à réaliser un certain volume d'investissements pour bénéficier de cette disposition. Cet objectif sera atteint en 2009, la ville devant réaliser près de 150 M€ d'investissements contre une cible de 132 M€

Par ailleurs, la taxe locale d'équipement est prévue à hauteur de **4 M€**

iii. Les subventions reçues

L'inscription de **4,6 M€** prévue en 2010 prend en considération le rythme effectif de versement des subventions attendues, constaté sur 2009. Le montant prévu pour 2010 correspond aux subventions attendues suivantes :

- 1,8 M€ de participations de l'Union européenne, au titre du FEDER ;
- 1,4 M€ de participations du Conseil Général ;
- 0,7 M€ de participations de l'Etat (ANRU) ;
- 0,5 M€ de participations du Conseil Régional ;
- 0,3 M€ de participations d'autres organismes (essentiellement la CAF).

iv. Les autres recettes

Les autres recettes s'établissent à **8,9 M€** contre 8,4 M€ en 2009. Les immobilisations financières en représentent la part principale, avec 7,6 M€ Ce montant comporte :

- 6,3 M€ correspondant à des différés de remboursement d'avances octroyés dans le cadre d'opérations d'aménagement, principalement au bénéfice de la SETOMIP ;
- 1,4 M€ de remboursement du prêt à taux zéro.

Figure également, au titre des autres recettes d'investissement, une participation de 1 M€ reçue au titre du service communal d'hygiène et de santé, au titre des remboursements perçus par la Ville pour les dépenses engagées dans le cadre des immeubles d'habitat insalubre.

v. L'emprunt

Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de **35 M€** Sur la période 2001 / 2009, aucun emprunt n'a été mobilisé, ce devrait être également le cas en 2010.

II. Les dépenses du budget général

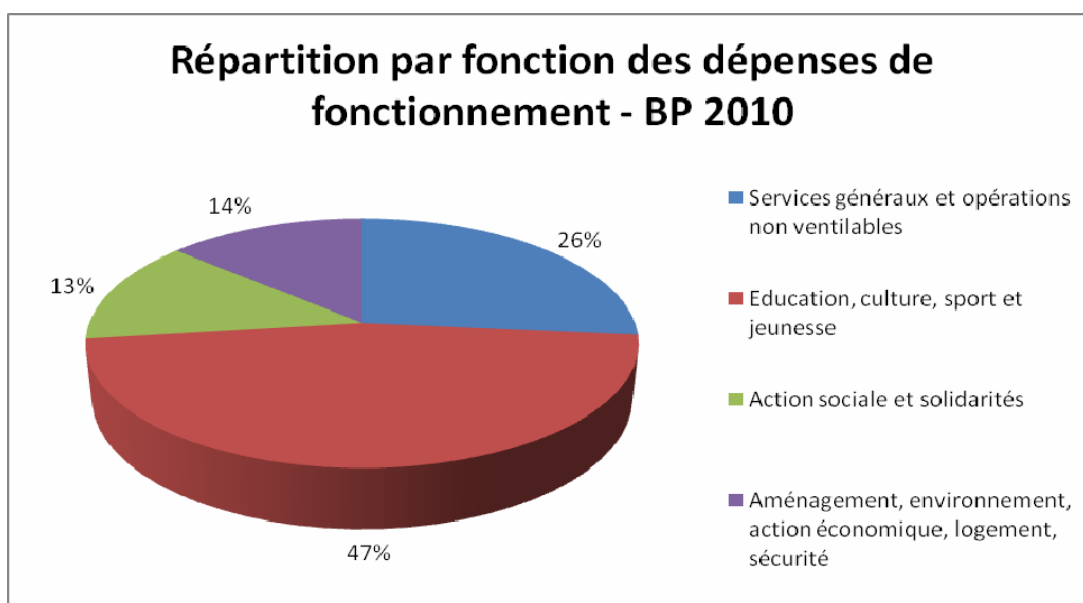
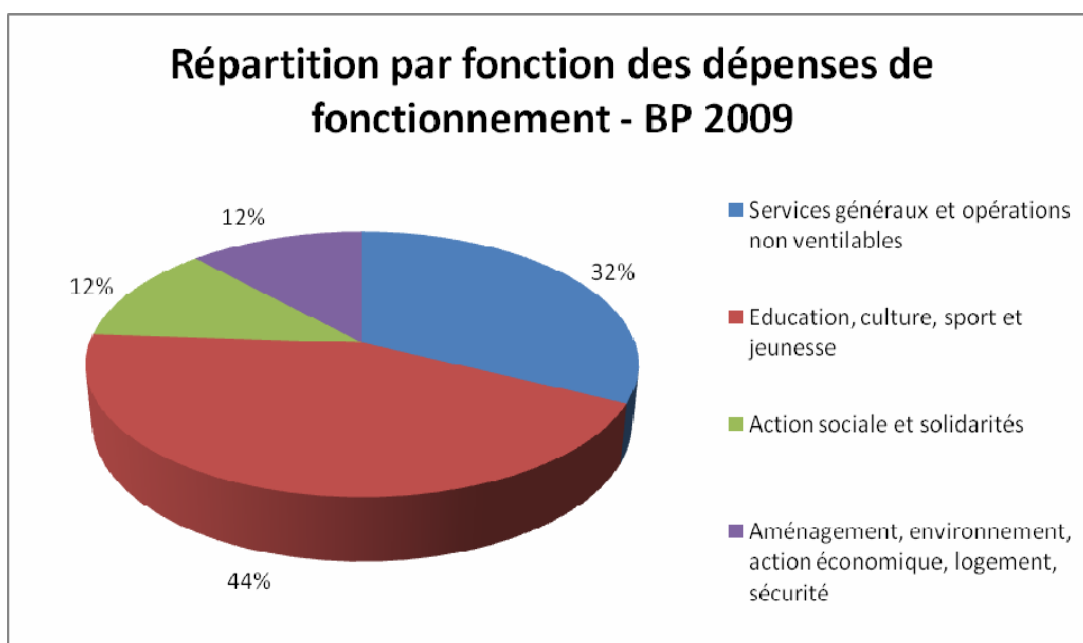
Le volume des dépenses inscrites au Budget Primitif 2010 s'élève à **661 M€** soit une augmentation de 3,28% par rapport au Budget Primitif 2009.

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **533 M€**, la **partie de ces dépenses hors personnel diminuant de 1%**.

i. *La présentation par fonction des dépenses de fonctionnement*

L'évolution de la répartition fonctionnelle des dépenses de fonctionnement (hors participation transports) est illustrée ci-dessous :



1. Education, culture, sport et jeunesse : 248 M€

- La culture : 100 M€

Sont prévus 46,7 M€ au titre de la rémunération des personnels déployés sur cette politique. La subvention au Théâtre et Orchestre du Capitole, principal poste de dépenses après le personnel, est fixée à 22,5 M€.

Le principal moyen d'intervention quant à la mise en oeuvre des politiques culturelles est le soutien des acteurs du milieu culturel par le biais de subventions ou de partenariats pour l'encouragement à la création et à la conduite de projets nouveaux. 12,6 M€ sont inscrits à ce titre au BP 2010.

Parmi les actions initiées en 2009, la Novela est reconduite en 2010 (pour un montant total de 0,5 M€). Le parcours culturel lancé à l'automne se prolonge sur 2010, une enveloppe de 0,15 M€ lui étant consacrée (soit + 50% par rapport au BP 2009). Est également prévue au budget 2010 la mise en oeuvre du projet des studios mobiles de création.

- L'enseignement et la formation : 97,6 M€

La part la plus importante de ces crédits est destinée aux dépenses de personnel, pour 62,7 M€

L'effort engagé pour les CLAE est maintenu, en effet sont inscrits 15,6 M€ qui tiennent compte de la pérennisation de la prise en charge par la Ville de Toulouse de l'allongement de la durée d'accueil des enfants suite à la décision de l'Etat de réduire le temps scolaire.

L'effort engagé l'an dernier pour le développement du recours aux produits labellisés, bio et frais du terroir est maintenu, comme en témoigne l'enveloppe de 9,3 M€ inscrite au titre des dépenses d'alimentation cantines, en augmentation de 2,2 %.

- Le sport et la jeunesse : 50 M€

La rémunération des personnels affectés à la mise en oeuvre de cette politique s'élève à 35,6 M€

C'est par les subventions aux clubs de quartiers et d'élite, ainsi que par des aides à diverses manifestations exceptionnelles, que se traduit principalement la mise en oeuvre de la politique en matière sportive : un montant de 6,9 M€ est prévu au titre du BP 2010.

L'opération Toulouse Plage est maintenue pour 2010 pour le même montant qu'en 2009, soit 800.000 €

Les interventions dans le champ de l'animation socio-culturelle se matérialisent également par un soutien important aux acteurs intervenant sur le terrain. Ce sont 0,8 M€ qui sont ainsi consacrés aux subventions dans ce domaine, en progression de 70 k€ (+ 10%).

Par ailleurs, une enveloppe de 40.000 € est désormais identifiée pour les interventions à destination des étudiants. Ces crédits visent à financer la semaine étudiante, diverses associations intervenant auprès de ce public ainsi qu'un projet majeur par an (ex. enquête sur le temps étudiant en 2009).

2. Aménagement, environnement, action économique, logement, sécurité : 72 M€

- L'aménagement, les services urbains et l'environnement : 56,9 M€

Le montant des rémunérations des personnels dédiées à ces politiques s'élève à 32,4 M€

Les autres types de dépenses concernent les actions suivantes :

- au titre de la politique des transports, sont prévus 5,2 M€ pour la redevance versée dans le cadre du système de location VélôToulouse ;
- au titre des politiques de développement durable et des espaces verts sont prévus 2,4 M€ dont 1,1 M€ pour l'entretien et l'embellissement des espaces verts étant prise en compte une augmentation de 0,3 M€ suite l'augmentation de la superficie et du nombre de ces espaces ;
- au titre de la politique d'éclairage public sont inscrits 5 M€;
- au titre de la politique en faveur du développement social et urbain sont inscrits 5,3 M€ dont 4,7 M€ au titre des subventions dans le cadre des actions du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et autres associations.

- La sécurité et la salubrité publique : 12,3 M€

La plus grande part de ces dépenses a trait au personnel, représentant 10,6 M€ Est par ailleurs prévue la réalisation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

- L'action économique : 3,3 M€

Même si le développement économique est une compétence qui relève de la l'intercommunalité, la ville intervient au titre du développement économique par les actions suivantes :

- 1,6 M€ pour la subvention à l'Office du Tourisme ;
- 1 M€ au titre du reversement de la taxe de séjour (instituée l'an dernier) perçue par la Ville et reversée à l'Office du tourisme pour le développement d'actions nouvelles et innovantes ;
- 0,3 M€ pour la subvention à la régie automne agricole de la Ville de Toulouse.

3. Action sociale et solidarités : 71 M€

- La famille : 35,7 M€

Les dépenses liées aux rémunérations des personnels s'élèvent à 25,6 M€

Dans un souci de développer le soutien aux associations petite enfance, un montant de 8,3 M€ est prévu au BP 2010 en augmentation de 18% (+1,3 M€). Cette progression s'explique pour 1 M€ par l'application de la nouvelle convention collective sur les associations de la petite enfance générale. C'est un arrêté de juillet 2007 qui a rendu ce texte obligatoire pour toutes les associations d'accueil de jeunes enfants, avec application pleine et entière au 1^{er} janvier 2010. Ce nouveau cadre induit une hausse importante des charges de ces structures (+ 18%). La Ville, sauf à remettre en cause sa stratégie en la matière et à mettre en péril la cinquantaine d'associations intervenant dans ce domaine, se doit de mettre à niveau ses subventions.

- Les interventions sociales et de santé : 35,4 M€

Les dépenses de personnel s'élèvent à 8,8 M€

Poste principal de cette politique, **la subvention au CCAS est fixée à 14,4 M€, en augmentation de 5,1% (+ 0,7 M€) par rapport au BP 2009.** Cette progression s'explique par l'évolution naturelle des rémunérations des personnels ainsi que par le développement d'actions à destination des familles en difficulté et des personnes âgées.

Les crédits prévus pour les subventions aux acteurs de ce secteur sont prévus à hauteur de 2 M€ dont 0,4 M€ au titre des actions menées dans le cadre du projet Réussite Educative.

La lutte contre les discriminations, qui a fait l'objet de la mise en place d'un service dédié au cours de l'année 2009, dispose d'un budget de 0,2 M€

La lutte contre les exclusions mobilise quant à elle 0,8 M€ dont 0,7 M€ au titre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Figurent également 100 000 € au titre des actions innovantes en matière de logement d'urgence.

Enfin, des actions sont à noter dans le champ de la santé, avec 10.000 € pour la fin du diagnostic santé et 50.000 € pour la prévention de l'alcoolisation des jeunes.

4. Services généraux et opérations non ventilables : 141 M€

- Les services généraux de l'administration : 130,6 M€

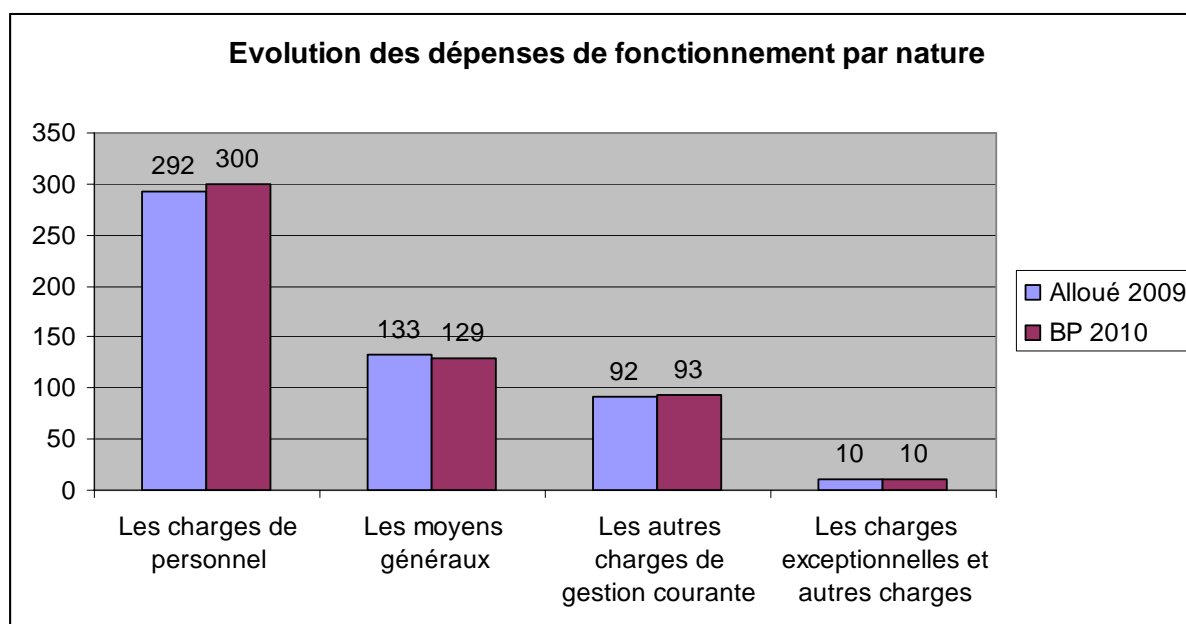
Principal poste des dépenses de fonctionnement, en nette diminution par rapport au BP 2009 de 18,4 % (- 29,4 M€) qui s'explique en partie par les différents transferts et mutualisation de services avec la Communauté Urbaine et une répartition plus fine des dépenses de personnels temporaires.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 75 M€

Les consommations d'eau et d'électricité sont respectivement prévues à hauteur de 6,1 M€ et de 10,1 M€, en progression de l'ordre de 3% principalement du fait des hausses tarifaires des opérateurs. Les dépenses de communication s'établissent à 4,7 M€. S'agissant des frais de réception, leur diminution engagée en 2009 (-25%) est confirmée : ils s'établissent à 0,6 M€, en baisse de 2% par rapport à leur inscription en 2009.

- Les dépenses non ventilables : 10,7 M€

Elles intègrent 4,2 M€ au titre des taxes foncières acquittées par la Ville. Sont également prévus 2,6 M€ au titre des flux financiers subsistant en 2010 entre la Communauté Urbaine et la Ville de Toulouse (principalement au titre des dépenses de logistique).

ii. *La présentation par nature :*

Les différents chapitres du budget 2010 par nature se répartissent de la manière suivante :

- **Les charges de personnel : 300 M€**

Les dépenses de personnel et frais assimilés s'élèvent à 300 M€ en progression de **2,5%** par rapport aux crédits alloués en 2009.

- **Les charges à caractère général : 129 M€**

L'effort engagé depuis l'an dernier et maintenu, ces dépenses diminuent de **2,8 %** par rapport à 2009, ce qui s'explique en partie également par les transferts de charge et mutualisations de services avec la Communauté Urbaine du Grand Toulouse pris en compte au cours de l'année 2009.

- **Les autres charges de gestion courante : 93,4 M€**

Ces dépenses sont en progression de **1,8%** par rapport à 2009. La part la plus importante de ces dépenses a trait aux subventions versées par la municipalité (83,2 M€), détaillées plus avant dans le présent rapport.

- **Les charges exceptionnelles : 8,6 M€**

Sont prévus 7,4 M€ pour les subventions exceptionnelles dont 5,2 M€ de subvention d'équilibre pour la Cité de l'Espace.

- **Autres charges : 1,8 M€**

Dont 0,3 M€ pour les dépenses imprévues et 0,5 M€ pour les frais de fonctionnement des groupes d'élus.

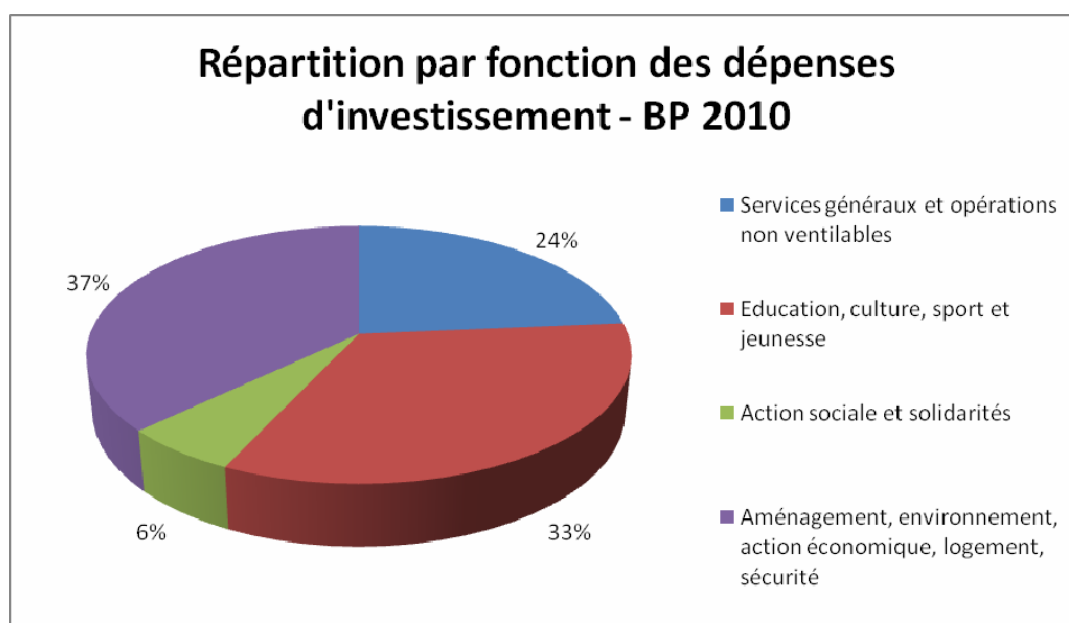
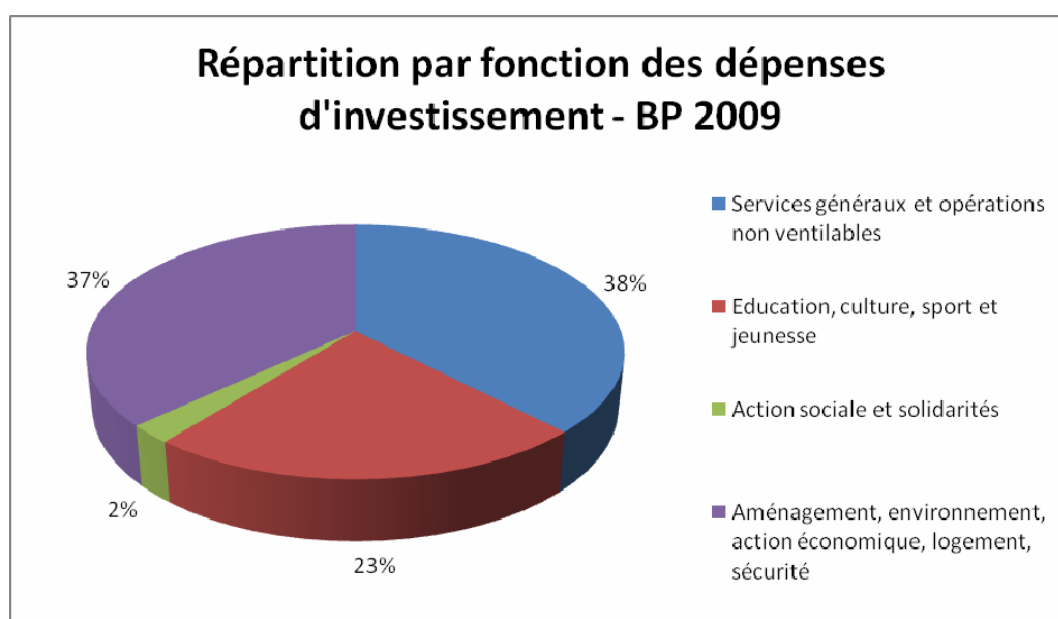
b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à **128 M€**, en progression de **7,6%** par rapport au BP 2009 (119 M€). Sur ce montant, 70 M€ correspondant à des crédits de paiement rattachés à des autorisations de programme (AP). 55% des dépenses d'investissement s'inscrivent donc dans une programmation pluriannuelle.

Sur les 402 M€ que représente l'ensemble des autorisations de programme prévues au présent budget, 80 M€ sont liées à de nouvelles AP.

i. *La présentation par fonction des dépenses d'investissement*

L'évolution de la répartition par fonction des dépenses d'investissement, entre les budgets 2009 et 2010, est illustrée ci-dessous.



1. Education, culture, sport et jeunesse

Les crédits d'investissement mobilisés pour ces politiques représentent **52 M€** soit une progression de 46% par rapport au BP 2009.

- L'enseignement et la formation

Les moyens consacrés à cette politique doublent en 2010, avec un total de 22M€ Sont ainsi prévus :

1. une autorisation de programme de 15 M€avec 1,1 M€de crédits de paiement en 2010 pour les opérations suivantes

Groupe scolaire	Type d'opération	CP 2010
GUILHERMY	Etudes	10 000 €
AVRANCHE	Etudes	50 000 €
PONTS JUMEAUX	Travaux	100 000 €
LUCIE AUBRAC	Travaux	1 000 000 €

2. dans le cadre du plan exceptionnel de remise à niveau du bâti scolaire, deux nouvelles autorisations de programme sont créées, totalisant 60 M€ sur les trois années à venir et 20 M€de CP en 2010 :
 - une AP consacrée à la remise à niveau général du bâti scolaire de 48 M€avec 16 M€ de CP en 2010 ;
 - une AP consacrée à la restructuration d'un certain nombre d'écoles de 16 M€avec 4 M€de CP en 2010.

- Le sport et la jeunesse

Les crédits alloués à cette politique représentent 19 M€en 2010, en progression de 17% par rapport à 2009. Le montant des autorisations de programme s'élève à 45 M€, avec 15 M€ de crédits de paiement.

Sont prévus ainsi prévus, au titre de ces autorisations de programme :

Opération	CP 2010
Piscine patinoire des Argoulets	8 M€
Travaux de sécurité pour la colonie d'Aulus	1 M€
Bâtiment amiral Job	6 M€

D'autres opérations hors autorisations de programme sont également inscrites au budget, et notamment un plan d'aménagement des terrains synthétiques des Pradettes et de Pouvourville pour 0,7 M€ainsi qu'un programme d'éclairage des terrains de quartier pour 0,5 M€

- La culture

Les crédits d'investissement consacrés à la culture en 2010 s'élèvent à 10,7 M€ en progression de 19% par rapport à 2009. Le total des autorisations de programme est de 51 M€ avec 2 M€ de crédits de paiement en 2010.

Dans le cadre de cette programmation pluriannuelle, les opérations prévues au titre de la politique culturelle sont les suivantes :

Opération	CP 2010
Rénovation du Théâtre du Capitole	0,7 M€
Façades intérieures de l'Ecole des Beaux-Arts	0,6 M€
Rénovation de l'ensemble des Jacobins	0,4 M€
Musée Saint-Raymond – Bâtiment rue des 3 Renards	0,04 M€
Rénovation intégrale du Museum d'Histoire Naturelle	0,07 M€

Hors le cadre des autorisations de programme sont inscrits 8,7 M€ de crédits d'investissement, consacré notamment au lancement de plusieurs opérations :

- Quartier des Sciences (0,6 M€) ;
- Château de la Reynerie (0,25 M€) ;
- Maison Nougaro (0,1 M€).

Figurent également dans ce total, pour 2,4 M€ les acquisitions d'œuvres et objets d'art des musées ainsi que l'enrichissement des collections des bibliothèques. Le solde de 5 M€ est constitué par les divers travaux d'aménagement et d'entretien, avec notamment un montant d'1 M€ consacré à d'importants travaux de sécurité et de mise aux normes à la Cité de l'Espace.

2. Aménagement, environnement, action économique, logement, sécurité

Les crédits d'investissement consacrés à ces politiques s'élèvent à **47 M€** montant qui se situe sensiblement au même niveau qu'en 2009 (46 M€).

- Le Grand Projet de Ville (GPV)

Les autorisations de programme inscrites au titre du GPV représentent un total de 87 M€ avec une première AP consacrée aux opérations d'aménagement et de construction identifiées et une deuxième consacrée aux actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Les crédits de paiement inscrits en 2010 au titre du GPV représentent 17,5 M€

15,8 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2010 au titre de la première autorisation de programme, avec les opérations suivantes :

Opération	CP 2010
REYNERIE - ECOLE SECTEUR JEAN GILLES et TOIT PETITE ENFANCE	5 726 000
REYNERIE - CREATION BIBLIOTHEQUE INTERQUARTIER	5 139 000
BELLEFONTAINE - RECONSTRUCTION ECOLE	1 265 000
LA FAOURETTE - REMISE ETAT CENTRE SOCIAL	560 000
REYNERIE - STATIONNEMENT SECTEUR RESIDENCE LAC	500 000
BAGATELLE - REMISE ETAT CENTRE SOCIAL	457 000
REYNERIE - EQUIPEMENT CULTUREL STRUCTURANT	450 000
REYNERIE - SQUARE GALLIA	311 022
BELLEFONTAINE - VALMY - AMENAGEMENT ESPACES VERTS	280 000
BAGATELLE - RELOCALISATIO LOCAUX ESPACES VERTS	238 000
MIRAIL - MISSION D'OPCU	200 000
LA FAOURETTE - AMENAGEMENT ANCIEN LOCAUX POSTES	180 000
BELLEFONTAINE - PARC MONLONG AMENAGEMENT	175 000
BORDELONGUE-DEMOL REGIE OPH CREATION EP	150 000
LA FAOURETTE-CREATION E.E.F. DESBALS	122 927
EMPALOT - RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIAL	15 000

1,77 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2010 au titre de l'autorisation de programme dédiée à la GUSP, avec les opérations suivantes :

Opération	CP 2010
GUSP - AMENAGEMENTS	1 000 000
GUSP - INTERVENTIONS PROXIMITE	500 000
GUSP- MISE PLACE JARDINS PROTEGES GPV	270 000

En dehors du cadre des autorisations de programme, 0,2 M€ sont inscrits pour la mise en place des services en charge de la conduite opérationnelle du GPV.

- Les opérations foncières et le logement

L'effort consacré en 2010 aux opérations foncières et au logement s'élève à 17 M€ en 2010, dont les principales actions et opérations sont les suivantes :

- 7 M€ sont prévues au titre de la finalisation de l'acquisition des terrains de la Cartoucherie et pour les opérations de démolition et de dépollution (AP de 31 M€) ;
- 2,5 M€ sont consacrés à des acquisitions foncières en vue du soutien à la construction de logements sociaux ;
- 2,5 M€ sont inscrits au titre du prêt à taux zéro
- 1 M€ sont consacrés aux préemptions sur les copropriétés dans le cadre du GPV ;
- 1 M€ sont prévus pour encourager les propriétaires de logements vacants à les rénover pour les mettre en location (AP de 5 M€) ;
- 0,5 M€ sont prévus pour financer des avances aux étudiants dans le cadre du paiement des cautions qui leur sont demandées.

- L'environnement et les espaces verts

2,9 M€ sont consacrés aux espaces verts dans le budget 2010, avec comme nouveaux aménagements à signaler ceux consacrés à la création d'un espace nature à St-Martin du Touch et à la mise en place des jardins partagés.

0,7 M€ sont consacrés à l'environnement, avec comme principale opération une aide à l'insonorisation des riverains de l'aéroport Toulouse – Blagnac (0,5 M€), qui prend la forme d'une avance remboursable. Des crédits sont également prévus pour le « plan climat de Toulouse ».

- L'éclairage public

4,2 M€ sont inscrits en 2010 au titre des opérations d'éclairage public, dont 0,8 M€ pour la poursuite du plan lumière. De nouveaux aménagements sont notamment prévus sur l'allée Frédéric Mistral ainsi que sur l'avenue Crampal et le boulevard Delacourtie.

- L'action économique

1,5 M€ de crédits d'investissement sont consacrés à l'action économique, dont 0,8 M€ de travaux de sécurité et d'aménagement pour le Centre des Congrès. Sont également programmés des travaux de réaménagement pour les marchés St-Cyprien et Victor Hugo.

3. Action sociale et solidarités

Les crédits d'investissement consacrés à ces politiques s'élèvent à 7,7 M€ contre 3 M€ en 2009.

- La famille

4,5 M€ de crédits d'investissement sont inscrits en 2010 au titre des actions en faveur des familles. Une autorisation de programme de 14 M€ est prévue pour les crèches, avec 1,8 M€ de crédits de paiement consacrés aux opérations suivantes :

Opération	CP 2010
Crèche Jean Rieux	0,05 M€
Multi accueil Moulis Croix Bénite	0,45 M€
Crèche Fourtanier	1,25 M€

Des opérations importantes dans le secteur des crèches et garderies sont également programmées en dehors du cadre des autorisations de programme : multiaccueils Soupetard et Tibaous, équipement petite enfance Jules Julien...

Dans le secteur associatif, il est programmé l'ouverture de 128 places dont l'impact budgétaire a été pris en compte dans les propositions du BP 2010. Dans le Patrimoine Municipal, 56 places sont prévues dont 6 places pour la crèche de Bagatelle et 50 places pour la structure de la rue Alexandre FOURTANIER. 34 places étant supprimées par ailleurs du fait des fermetures et des réaménagements de certaines structures, ce sont 150 nouvelles places en crèche qui seront ouvertes en 2010.

- Les interventions sociales et la santé

3,2 M€ sont inscrits en 2010 au titre des investissements réalisés dans les domaines des affaires sociales et de la santé. Sont notamment programmés 1 M€ au titre des travaux d'urgence réalisés par la mairie sur les immeubles insalubres. Des opérations d'investissement concernent également les centres sociaux, les aides d'accueil des gens du voyage ainsi que les actions dans le domaine de la lutte contre les discriminations. A ce titre, 0,4 M€ sont prévus pour initier la 2^{ème} tranche des travaux de la rue d'Aubuisson, afin d'y installer l'Espace de la Diversité

4. Services généraux et opérations non ventilables

- Les services généraux

Les crédits consacrés aux moyens généraux d'investissement s'élèvent à 17,6 M€ en 2010, principalement consacrés aux bâtiments communaux (13 M€), à l'informatisation des services (2,5 M€) et à l'achat de véhicules (1 M€).

Les autorisations de programme mises en place représentent 25 M€, dont 6 M€ de crédits de paiement en 2010, consacrés aux opérations suivantes :

Opération	CP 2010
Maintenance préventive	3 M€
Maisons de la citoyenneté	2 M€
Aménagements Hotel de Ville	0,9 M€

- Les opérations non ventilables

Les dépenses non ventilables représentent 3 M€

ii. *La présentation par nature des dépenses d'investissement*

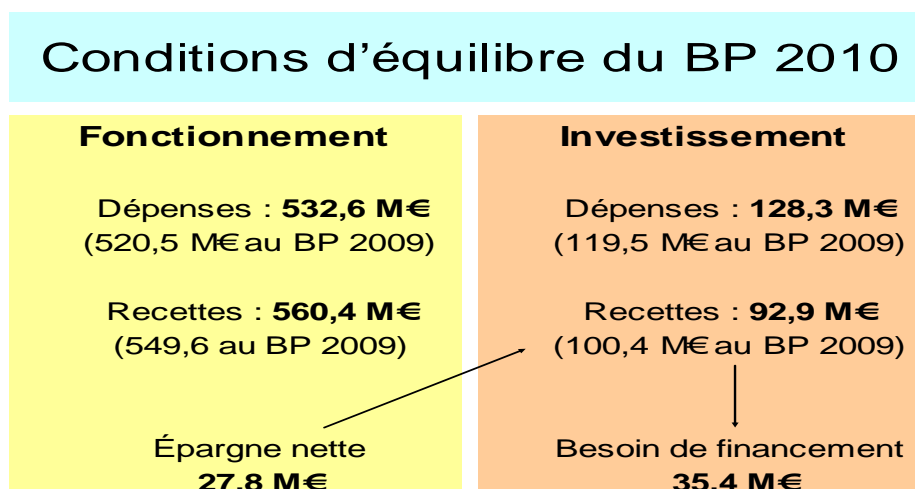
Dans le cadre d'une stricte présentation par nature des crédits d'investissement, les chapitres du budget 2010 se présentent de la manière suivante :

Libellé	Montant (M€)
Immobilisations corporelles hors opérations votées	77,9
Immobilisations incorporelles hors opérations votées	4,3
Immobilisations en cours hors opérations votées	29,4
Opérations votées	7,3
Autres immobilisations financières	3,7
Subventions d'équipement versées	5,8
Emprunts et dettes assimilées	0,04
Opérations pour compte de tiers	0,02

Les opérations votées représentent un montant de 7,3 M€, les plus importantes d'entre elles faisant l'objet d'une présentation dans la présentation fonctionnelle des dépenses d'investissement.

III. Les grands agrégats

L'équilibre qui sous-tend le projet de budget primitif, et sa comparaison avec celui du budget primitif 2009, sont présentés dans le schéma ci-dessous :



Compte tenu de cet équilibre, les grands agrégats du budget 2010 se présentent comme exposé ci-dessous.

a. L'épargne de la collectivité

Il convient de considérer l'épargne de gestion (EG = produits – charges hors intérêts), l'épargne brute (EB = EG – intérêts) et l'épargne nette (EN = EB – capital de la dette).

L'épargne de gestion du budget 2010 s'élève à **27,8 M€**

En effet, les recettes de fonctionnement passent de 549,6 M€ à 560,4 M€ (+ 2% ; + 10,8 M€), pour les raisons détaillées précédemment, et les dépenses de fonctionnement, de 520,5 M€ à 532,6 M€ (+ 2,3% ; + 12,1 M€).

En l'absence d'intérêts et de capital, l'épargne brute et l'épargne nette sont identiques à l'épargne de gestion.

b. La capacité d'investissement et l'emprunt d'équilibre

Avec 128,3 M€, le volume des dépenses d'investissement progresse de 8,8 M€ en 2010.

Les recettes d'investissement hors dette sont, quant à elles, de 65 M€

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc à 63 M€, couvert à hauteur de 27,8 M€ par l'épargne nette dégagée par la collectivité.

Le solde représente le besoin de financement, qui se traduit par un emprunt inscrit au budget 2010 à hauteur de **35,4 M€**

Eu égard à ce qui précède, la structure de financement des investissements du budget 2010 se présente ainsi :

- épargne nette : 27,8 M€(22%),
- recettes d'investissement hors dette : 65,2 M€(51%),
- emprunt : 35,4 M€(27%).

L'investissement est donc financé à hauteur de 73% par l'épargne nette et les recettes d'investissement hors dette.

Deuxième partie – Les budgets annexes

Outre le budget principal, la Ville de Toulouse comporte trois budgets annexes. Ces budgets annexes sont destinés à individualiser des activités particulières : le Théâtre et l'Orchestre du Capitole, les Pompes Funèbres et le Crematorium.

Alors que le Budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole est soumis à la même nomenclature comptable que le budget principal, les budgets annexes des Pompes Funèbres et du Crematorium, services publics industriels et commerciaux, sont soumis à la nomenclature comptable M4 (très proche cependant de la M14).

I. Le budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole

L'activité du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole mobilise un budget réel de 30,4 M€ en augmentation de 3,7 % (+ 1,1 M€) par rapport à 2009.

- la section de fonctionnement

Les ressources s'élèvent à 30 M€ et proviennent pour l'essentiel de la subvention du budget principal pour 22,5 M€, à laquelle s'ajoute une subvention de l'Etat pour 2,8 M€ ainsi qu'une subvention de la région pour 0,6 M€

Le montant estimé des recettes des droits d'entrée s'élève, quant à lui, à 3,5 M€

Les dépenses réelles s'élèvent à 30 M€, elles augmentent de 3,4 % + 1 M€ par rapport au budget 2009. Elles sont constituées à 83,8 % par des charges de personnel.

- la section d'investissement

Le budget d'investissement est de 0,4 M€, il augmente de 55 % par rapport à 2009, il est financé par 0,3 M€ de dotation aux amortissements.

II. Le budget annexe des Pompes Funèbres

Le budget réel des Pompes Funèbres mobilise un budget réel de 3,5 M€, en diminution de 10,4 % (- 0,4 M€)

- la section de fonctionnement

Les ressources s'élèvent à 3,5 M€ et proviennent quasi exclusivement des produits de l'exploitation de l'activité, en baisse de 13,3 % (-0,5 M€).

Les dépenses réelles s'élèvent à 3,5 M€ et évoluent de - 9,2 % (-0,3 M€) par rapport au budget 2009. Elles sont constituées à 70 % par des charges de personnel (2,4 M€). Les achats de fournitures s'élèvent à 0,6 M€

- la section d'investissement

Le budget d'investissement est de 24,4 K€ pour 2010, il diminue de 68,6 % (- 53,2 K€) par rapport à 2009, il est financé par la dotation aux amortissements à hauteur de 24,4 K€

III. Le budget annexe du Crematorium

Le budget réel du Crematorium mobilise 0,8 M€ en diminution de 9,4 % (- 85 K€)

- la section de fonctionnement

Les ressources s'élèvent à 0,8 M€ Elles proviennent exclusivement des prestations réalisées, en diminution de 9,4 % par rapport à 2009.

Les dépenses réels s'élèvent à 0,8 M€, elles augmentent de 18,1 % (+ 122 K€) par rapport au budget 2009. Elles sont constituées à 41,6 % par des charges de personnel (331 K€). Les achats de fournitures s'élèvent à 135 K€

- la section d'investissement

Le budget d'investissement est de 18,3 K€ pour 2010.

Ils sont financés principalement par la dotation aux amortissements (144 K€) et pour une très faible partie par le prélèvement sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 44 K€

Conclusion

Le budget 2010 qui vous est proposé est à la fois tourné vers le soutien des Toulousains dans leur quotidien et résolument tourné vers l'avenir : il traduit l'engagement de la ville à appliquer les principes du développement durable dans ses différentes formes d'intervention, afin de faire de Toulouse une ville durable.

Malgré un contexte d'élaboration fortement contraint, du fait des mesures décidées par l'Etat et la crise économique actuelle, ce budget fait la preuve de notre capacité à mettre en œuvre nos engagements, tout en préservant les grands équilibres financiers de la collectivité. Il est résolument orienté vers le maintien d'un niveau de service public à même de répondre aux besoins et aux attentes des citoyens.

Le budget principal, après adoption du budget 2010, se présente ainsi :

Budget général – crédits réels en €

	Dépenses	Recettes	Ecart
Investissement	128 336 066	100 557 651	-27 778 415
Fonctionnement	532 640 896	560 419 311	27 778 415
TOTAL	660 976 962	660 976 962	0

Concernant les services à comptabilité distincte, le BP 2010 se présente de la manière suivante :

Budgets annexes – crédits réels en €

	Dépenses	Recettes	Ecart
Théâtre et orchestre du Capitole	30 423 000	30 423 000	0
Pompes funèbres	3 480 000	3 480 000	0
crematorium	815 000	815 000	
TOTAL	34 718 000	34 718 000	0

Je vous propose de bien vouloir :

- adopter le budget primitif 2010 tel qu'il vous a été communiqué,
- fixer le montant du produit de la fiscalité directe à 186 700 000 € étant entendu que le vote des taux d'imposition applicables interviendra, conformément aux textes en vigueur, lors d'une réunion budgétaire ultérieure, et ce, avant le 31 mars 2010,
- vous prononcer favorablement sur les autorisations de programme conformément à la liste annexée au rapport pour un total de 402 387 805 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir discuté les divers chapitres du budget et ses annexes budgétaires, entendu la présentation du rapport de Monsieur le Maire et les explications de vote,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Est approuvé le budget primitif de la Ville de Toulouse pour l'exercice 2010 ainsi que ses annexes budgétaires tel qu'il vous a été diffusé.

Le montant du produit de la fiscalité directe est fixé à 186 700 000 €, le vote des taux d'imposition interviendra comme le prévoit la loi, avant le 31 mars 2010.

Les autorisations de programme s'élèvent à un montant total de 402 387 805 € conformément à la liste annexée au rapport. Ce budget est adopté sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M14 par nature pour le budget principal.

Le montant de la subvention accordée au budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole s'élève à 22 500 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Le budget principal pour l'exercice 2010 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	660 976 962 €
Dépenses	660 976 962 €

Opérations d'ordre

Recettes	72 467 056 €
Dépenses	72 467 056 €

Le budget annexe du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole pour l'exercice 2010 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	30 423 000 €
Dépenses	30 423 000 €

Opérations d'ordre

Recettes	347 993 €
Dépenses	347 993 €

Le budget annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2010 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	3 480 000 €
Dépenses	3 480 000 €

Opérations d'ordre

Recettes	24 406 €
Dépenses	24 406 €

Le budget annexe du Crematorium pour l'exercice 2010 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	815 000 €
Dépenses	815 000 €

Opérations d'ordre

Recettes	18 300 €
Dépenses	18 300 €

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué**

Joël CARREIRAS